

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2786

7 octobre 2014

SOMMAIRE

AI Global Investments & CY S.C.A.	133695	KPI Retail Property 14 S.à r.l.	133692
Alinery Air Investments S.à r.l.	133721	KPI Retail Property 18 S.à r.l.	133685
ASF Participations S.A.	133685	KPI Retail Property 19 S.à r.l.	133686
Atelier de Menuiserie Design Constantin Jacques S.à r.l.	133685	Leyne, Strauss-Kahn & Partners	133683
BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l.	133686	LLIC S.à r.l.	133727
BR Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à r.l.	133687	Luxfuel S.A.	133728
BR Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l.	133688	Lux Mécanique S.à r.l.	133709
Cofimet S.A.	133690	Luxpar Invest SCA	133722
Compagnie Benjamin de Rothschild Op- portunities	133694	Master 6	133687
Coparef S.A.	133689	Mersit S.A.	133712
Edilart S.à r.l.	133692	Muellux Holding Company II S.à r.l.	133728
Euroconsumers S.A.	133694	New Standing S.à r.l.	133701
Findus PIK S.C.A.	133705	Niesky S.à r.l.	133728
Folgate Street London Real Estate S.à r.l.	133703	Night Lounge Luxembourg S.A.	133684
HEBE Holding S.A. SPF	133682	Novenergia Holding Company S.A.	133728
Henderson Global Investors (Brand Mana- gement) S.à r.l.	133682	Panev S.A.	133692
Hydro Aluminium Clervaux S.A.	133693	PayPal International S.à r.l.	133693
Institut Nathacia S.à r.l.	133683	Pemarlux S.à r.l.	133689
Internationale de Sociétés Foncières S.A.	133683	Possneck S.à r.l.	133690
Jeerado S.A.	133683	PremTech	133689
Joker Luxembourg S.à r.l.	133683	Primus Holding S.à r.l.	133689
Joval S.A.	133682	Prism Sàrl	133692
Kalifa S.A.	133684	Private Equity Asia Select III S.C.A., SI- CAR	133690
Kalkalit-Lux 6 S. à r.l.	133684	Private Equity Lux Invest III S.A.	133691
Keysight Technologies Luxembourg S.à r.l.	133682	Private Equity Select S.C.A., SICAR	133691
Kiasu	133682	Prolingua International Language Centre S.A.	133688
KPI Residential Property 20 S.à r.l.	133684	Pyramis Consulting & Management S.A.	133687
KPI Residential Property 21 S.à r.l.	133684	Quercia Stwo	133688
KPI Retail Property 11 S.à r.l.	133728	Quiet S.A.	133688
		Riesling S.A.	133687
		Subtone Investments S.à r.l.	133685
		Sud Security S.à r.l.	133723
		Trident S.à r.l.	133725

Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 42.786,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.352.

Le siège social de la Société est transféré du 4a Rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 2 Rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122794/11.

(140141295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

HEBE Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 40.208.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 427 du 25 septembre 1992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014122801/14.

(140140311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Joval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122870/9.

(140140164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Kiasu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122885/9.

(140140806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Keysight Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.266.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 02 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014122876/11.

(140140364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Leyne, Strauss-Kahn & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014122907/11.

(140140313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Internationale de Sociétés Foncières S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.528.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 avril 2012

Deuxième résolution

L'assemblée de nommer un nouveau commissaire aux comptes, la société BG Consulting, ayant son siège social au 70, Val Sainte-Croix, L-1370 Luxembourg. Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée de 2014.

Pour extrait

Référence de publication: 2014122851/13.

(140140606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Institut Nathacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 50-52, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 149.382.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014122845/10.

(140141311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Jeerado S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 61.998.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014122867/10.

(140140386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Joker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 139.597.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, den 31.07.2014.

Référence de publication: 2014122869/10.

(140141240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Kalifa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 75.933.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Andrea Carini a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 12 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALIFA S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2014122879/13.

(140141271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Kalkalit-Lux 6 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 121.570.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122874/10.

(140140913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

KPI Residential Property 20 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 116.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122887/9.

(140140708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

KPI Residential Property 21 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 116.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122888/9.

(140140710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Night Lounge Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 93.084.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/08/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl.
Luxembourg

Référence de publication: 2014123011/13.

(140141201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

ASF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2442 Luxembourg, 380, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 92.430.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 11 mai 2012

Le mandat de Philippe MICHEL, administrateur unique, né le 08.10.1955 à Bouzonville (France), demeurant 380, rue de Rollingergrund; L - 2442 Luxembourg et le mandat de Denis BOUR, commissaire aux comptes, né le 19 août 1961 à Metz (France), demeurant professionnellement au 2, rue Wilson; L - 2732 Luxembourg sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en AGO de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
ASF PARTICIPATIONS S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2014123968/16.

(140138183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Subtone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.983.517,70.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 164.740.

Le siège de la société est transféré du 11 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Subtone Investments S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2014123152/15.

(140141027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

KPI Retail Property 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 112.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122898/9.

(140141343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Atelier de Menuiserie Design Constantin Jacques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 83.797.

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Constantin JACQUES, maître-menuisier-ébéniste, né à Luxembourg, le 20 décembre 1979, demeurant à L-3830 Schiffflange, 8, rue des Fleurs,

ici représenté par Madame Caroline RAMIER, employée privée, demeurant professionnellement à Rambrouch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'associé unique de Atelier de Menuiserie Design Constantin Jacques S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-3932 Mondercange, 5A, rue de Limpach, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 83.797, constituée suivant acte notarié en date du 19 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 217 du 8 février 2002 dont les statuts ont été modifiés depuis.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège de la Société au 123, route d'Arlon L-8009 STRASSEN.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2, première phrase des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.»

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, états et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 juillet 2014. Relation: RED/2014/1563. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 juillet 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014123902/44.

(140137707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

KPI Retail Property 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122899/9.

(140141064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.897.

1. Il est à noter qu'en date du 28 novembre 2013 la dénomination sociale de l'associé de la Société, MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l., a été changée à BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.

2. Il est à noter que Monsieur Gregory John Lapham, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle de Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Hong Kong à 16/F Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong, China avec effet au 4 avril 2014.

3. Extrait des résolutions des associés du 30 juin 2014:

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pour BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l.

Bernardine Vos

Gérante

Référence de publication: 2014122216/23.

(140140527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Master 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} août 2014.

Référence de publication: 2014122949/10.

(140140997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Pyramis Consulting & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9560 Wiltz, 58, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 175.476.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2014123087/11.

(140140222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Riesling S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 42.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RIESLING S.A.

Référence de publication: 2014123104/11.

(140141327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

BR Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.224.

1. Il est à noter qu'en date du 28 novembre 2013 la dénomination sociale de l'associé de la Société, MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l., a été changée à BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.

2. Il est à noter que Monsieur Gregory John Lapham, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle de Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Hong Kong à 16/F Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong, China avec effet au 4 avril 2014.

3. *Extrait des résolutions des associés du 30 juin 2014:*

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pour BR Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à r.l.

Bernardine Vos

Gérante

Référence de publication: 2014122217/23.

(140140526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Quiet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123090/9.

(140140670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Quercia Stwo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.234.

I hereby inform you that I resign from my position as Manager of the Company with immediate effect.

Redange-Attert, 30 July 2014.

VP Consult S.à.r.l

Represented by Véronique Pirotte

Manager

Référence de publication: 2014123089/12.

(140140264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Prolingua International Language Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 45A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 44.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S. A.

Référence de publication: 2014123084/10.

(140141075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

BR Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.071.

1. Il est à noter qu'en date du 28 novembre 2013 la dénomination sociale de l'associé de la Société, MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l., a été changée à BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.

2. Il est à noter que Monsieur Gregory John Lapham, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle de Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Hong Kong à 16/F Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong, China avec effet au 4 avril 2014.

3. *Extrait des résolutions des associés du 30 juin 2014:*

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pour BR Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l.

Bernardine Vos

Gérante

Référence de publication: 2014122218/23.

(140140525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Pemarlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 186.724.

Extrait des Résolutions prises par le conseil de gérance en date du 24 juillet 2014

Les gérants ont pris la décision de transférer le siège social de la Société du 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ce avec effet en date du 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123065/12.

(140140911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

PremTech, Société Anonyme.

Siège social: L-5860 Hesperange, 31, rue Camille Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 181.550.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 juillet 2014

L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Prem KIRAN, résidant professionnellement à L-5860 Hesperange, 31, rue Camille Mersch en tant qu'administrateur-délégué de la Société avec effet au 31 juillet 2014 pour une période de six ans.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2014123051/12.

(140140305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Primus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 169.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123053/9.

(140140560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Coparef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 35.561.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 juillet 2014 que:

- La démission de Jean-Pierre DE GLUTZ de son mandat d'Administrateur a été acceptée;
- Les mandats des administrateurs étant arrivés à échéance, l'Assemblée a décidé de réélire aux fonctions d'Administrateur pour un mandat d'une durée de un an:

* Laurent MULLER, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

* Frédéric MULLER, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

* Me Catherine BINDER-BRADLEY, née le 19 janvier 1954 à Lausanne (Suisse) demeurant professionnellement au 22, route de Saint-Cergue, CH-1276 Gingins (Suisse).

- Le mandat du Commissaire aux comptes étant arrivé à échéance, l'Assemblée a décidé de réélire aux fonctions de Commissaire aux comptes pour un mandat d'une durée de un an la société INTERAUDIT S.A. R.L., ayant son siège social au 37, rue des Scillas, L-2529 Howald.

- L'Assemblée a décidé d'élire aux fonctions d'Administrateur pour un mandat d'une durée d'un an:

* Hélène BOUBOULIS, née le 19 mars 1956 à Lausanne (Suisse), demeurant professionnellement au 1525, Amherst Avenue, CA 90025 Los Angeles (Etats-Unis),

* Georges BOUBOULIS, né le 7 mai 1961 à Lausanne (Suisse), demeurant au Viale Piceno 39, I-20129 Milano,

* Jean BOUBOULIS, né le 17 août 1929 à Lausanne (Suisse), demeurant au 7, avenue Eglantine, CH-1006 Lausanne (Suisse).

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014122350/34.

(140140297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Possneck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 120.755.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123071/9.

(140141001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Private Equity Asia Select III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 137.556.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 27 juin 2014:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la Société, a été renouvelé;

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014123074/14.

(140140814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Cofimet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2729 Luxembourg, 15, rue Saint Willibrord.

R.C.S. Luxembourg B 168.880.

L'an deux mille quatorze, le quatre juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, agissant en tant que mandataire:

I.- du Conseil d'Administration de la société anonyme COFIMET S.A., désignée ci-après, agissant en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant décisions du Conseil d'Administration, en date du 15 novembre 2012.

Une copie des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 2012, le Conseil d'administration de la société COFIMET S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2729 Luxembourg, 15, rue Saint Willibrord, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 168880, (ci-après la «Société absorbante») et la gérance de la Société COLOREC, société civile de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-2729 Luxembourg, 15, rue Saint Willibrord, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 4868, (ci-après la «Société Absorbée»), ont établi un projet de fusion aux termes duquel la société anonyme COFIMET S.A absorbe la société civile COLOREC.

Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs associés de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des parts sociales du capital souscrit ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du projet de fusion.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2879 du 28 novembre 2012, et jusqu'à présent, personne ne s'est opposé à la fusion des deux (2) sociétés.

2. Le comparant déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et la société absorbée est devenue effective à partir du 1^{er} juillet 2012, et d'un point de vue comptable du 1^{er} juillet 2012 et que la société civile COLOREC a donc définitivement cessé d'exister.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Patrick VAN HEES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 juillet 2014. Relation GRE/2014/2773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014122343/39.

(140140426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Private Equity Lux Invest III S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 147.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04/08/2014.

Référence de publication: 2014123076/10.

(140140718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Private Equity Select S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.942.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 27 juin 2014:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la Société, a été renouvelé;

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014123077/14.

(140140810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Prism Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3217 Bettembourg, 10, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 151.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123073/9.

(140141037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

KPI Retail Property 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 111.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122895/9.

(140141067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Panev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 41.036.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014123059/12.

(140141079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Edilart S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 151.665.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «Edilart S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juillet 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10597.

- que la société «Edilart S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 151 665,

constituée en date du 18 septembre 1987 par acte du notaire Pasquale Cordasco de résidence à Rome (Italie) sous la forme d'une société à responsabilité limitée alors régie par les lois italiennes et ayant eu son siège social à Rome (Italie), Viale Bruno Buozzi, 72. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2010 tenue à Luxembourg par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, il a été décidé de transférer le siège social statutaire et le siège de direction de la Société de Rome (Italie) à Luxembourg-Ville et d'adopter la nationalité luxembourgeoise et la forme juridique de société à responsabilité limitée, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 753 du 10 avril 2010.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte notarié dressé en date du 8 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2303 du 15 septembre 2012,

se trouve à partir de la date du 28 juillet 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 avril 2013 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les

article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122688/33.

(140140789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

PayPal International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014123044/10.

(140140674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Hydro Aluminium Clervaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 16, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 100.671.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2014

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour un terme d'un an les mandats des administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels 2014, à savoir:

- Monsieur Roland SCHARF-BERGMANN, demeurant à 11, Dechant-Kann Strasse, D-41516 Grevenbroich, administrateur et président du Conseil d'Administration;

- Madame Sanna FREW, demeurant à Gråkamveien 14A, N — 0779 Oslo, administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer un nouvel administrateur, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2014, soit:

- Monsieur Ivar HEXEBERG, demeurant à Trulsebakken 14, N — 1350 Lommedalen, administrateur.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer deux nouveaux délégués à la gestion journalière, leur mandat prenant fin en date du 31 juillet 2014, soit:

- Monsieur Alain TOLLENEER, demeurant à L-8824 Perlé, rue du Cimetière 4, délégué à la gestion journalière;

- Madame Fabienne ANNET, demeurant à B-6600 Bastogne, Lutrebois 128, déléguée à la gestion journalière.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux délégués à la gestion journalière.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide, avec effet au 1^{er} août 2014, de nommer un nouveau délégué à la gestion journalière, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2014, soit:

- Monsieur Ludovic DARDINIER, demeurant à F-57070 Metz, rue de Frenes 71, délégué à la gestion journalière.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour un terme d'un an le mandat du réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels 2014, à savoir:

- KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 LUXEMBOURG, Allée Scheffer, 9, réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 1^{er} août 2014.
Pour HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A.
Société Anonyme
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014122815/38.

(140140904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Compagnie Benjamin de Rothschild Opportunities, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 152.845.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 27 juin 2014:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs, pour une période qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015:

- Mr. Hugo FERREIRA, Président du Conseil d'Administration et Administrateur
- Mme Sabine RABALD, Administrateur
- Mr. Reggie VAN LEER, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, DELOITTE Audit S.à r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises agréé, en remplacement de PRICEWATERHOUSECOOPERS, pour une période qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président

- Mr. Hugo Ferreira, COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD CONSEIL S.A., 29 Route de Pré-Bois, CH-1215 GENEVE 15

Administrateurs

- Mr. Hugo Ferreira, COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD CONSEIL S.A., 29 Route de Pré-Bois, CH-1215 GENEVE 15
- Mme Sabine RABALD, EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (SUISSE) S.A., 29 Route de Pré-Bois, CH-1215 GENEVE 15
- Mr. Reggie Van Leer, 63A, rue JP Huberty, L-1742 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

DELOITTE Audit S.Ar.l. ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122346/31.

(140140877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Euroconsumers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 33.096.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 16 mai 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Vincent BLONDEL, Administrateur, docteur en mathématiques appliquées, 13A, rue d'Orbais, B-1360 Malèves-Sainte-Marie, Belgique;
- Monsieur Vasco RODEIA TORRES COLACO Administrateur, ingénieur civil, 102, rua Artilharia Um, 2° Esq, P-1070-014 Lisbonne, Portugal;
- Monsieur Roland COUNYE, Administrateur, économiste, 57, Berkenlaan, B-9840 De Pinte, Belgique;
- Monsieur Eric DE MAERTELEIRE, Administrateur, ingénieur agronome chimiste retraité, 206, 's Gravenstraat, B-9810 Nazareth;
- Monsieur Armand DE WASH, Administrateur, ingénieur civil chimiste retraité, 317 Steenweg, B-9810 Nazareth, Belgique;
- Monsieur Miguel Angel FEITO HERNANDEZ, Administrateur, économiste, 41 3C, avenida Espana, E-28220 Majadahonda, Espagne;

- Monsieur Hervé JARRY, Administrateur, ingénieur retraité, 4, square David d'Angers, F-94490 Ormesson-sur-Marne, France;

- Monsieur Benoît PLAÏTIN, Administrateur-délégué, ingénieur civil mécanicien, 9 Moerstraat, B-2970 's Gravenwezel, Belgique;

- Monsieur Daniel STONS, Administrateur, producteur à la radio-télévision suisse, 34, rue de Genève, F-01210 Ferney-Voltaire, France.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'assemblée générale du 16 mai 2014 a renouvelé les mandats de Commissaire aux comptes et Réviseur d'entreprise.

- RSM Audit Luxembourg, Cabinet de révision agréé, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 113621.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pour EUROCONSUMERS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014122713/34.

(140141329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

AI Global Investments & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments & CY S.C.A.", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 28 March 2014, published in the Memorial C dated 19 June 2014, number 1580, page 75819.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To create two new classes of shares referred to as (i) the LP tracking shares 9 (the "LP Tracking Shares 9") and (ii) the GP management share 9 (the "GP Management Share 9").

2. To increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand Euro and one cent (EUR 12,000.01), so as to raise it from its present amount of thirty-nine million eight hundred and fifteen thousand Euro and thirty-four cents (EUR 39,815,000.34) up to thirty-nine million eight hundred and twenty-seven thousand Euro and thirty-five cents (EUR 39,827,000.35) by the issue of one million two hundred thousand (1,200,000) LP Tracking Shares 9, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (referred as the "New LP Tracking Shares 9") and by the issue of one (1) GP Management Share 9 having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (referred as the "New GP Management Share 9" and together with the New LP Tracking Shares 9, the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New Shares will be allocated to (i) the share capital of the Company and (ii) the Company's share premium account.

3. To amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration

authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to create two new classes of shares referred to as (i) the LP tracking shares 9 (the "LP Tracking Shares 9") and (ii) the GP management share 9 (the "GP Management Share 9").

Second resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand Euro and one cent (EUR 12,000.01), so as to raise it from its present amount of thirty-nine million eight hundred and fifteen thousand Euro and thirty-four cents (EUR 39,815,000.34) up to thirty-nine million eight hundred and twentyseven thousand Euro and thirty-five cents (EUR 39,827,000.35) by the issue of one million two hundred thousand (1,200,000) LP Tracking Shares 9, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (referred as the "New LP Tracking Shares 9") and by the issue of one (1) GP Management Share 9 having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (referred as the "New GP Management Share 9" and together with the New LP Tracking Shares 9, the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New Shares are subscribed as follows:

(i) the New LP Tracking Shares 9 are subscribed in cash by "AI RGL (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 23 July 2014, hereto annexed.

The total contribution for New LP Tracking Shares 9 of twelve thousand five hundred ninety-three Euro and eighty cents (EUR 12,593.80) is allocated (i) to the Company's share capital for an amount of twelve thousand Euro (EUR 12,000.00) and (ii) to the Company's share premium account for an amount of five hundred ninety-three Euro and eighty cents (EUR 593.80). The amount of the contribution is the equivalent amount of CAD 18,200.00 using the exchange rate as at the 23 of July 2014; and

(ii) the New GP Management Share 9 is subscribed by "AI Global Investment GP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.176, here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 23 July 2014, hereto annexed.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

5.1. The Company' share capital is set at thirty-nine million eight hundred and twenty-seven thousand Euro and thirty-five cents (EUR 39,827,000.35) divided into:

A. Three billion nine hundred and eighty-two million seven hundred thousand (3,982,700,000) ordinary shares (actions de commanditaires) having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "LP Tracking Shares"), subdivided into:

1. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares A (the "LP Tracking Shares A"),
2. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares B (the "LP Tracking Shares B"),
3. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares C (the "LP Tracking Shares C"),
4. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares D (the "LP Tracking Shares D"),
5. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares E (the "LP Tracking Shares E"),
6. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares F (the "LP Tracking Shares F"),
7. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares G (the "LP Tracking Shares G"),
8. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares H (the "LP Tracking Shares H"),
9. one million five hundred thousand (1,500,000) LP tracking shares I (the "LP Tracking Shares I"),
10. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares J (the "LP Tracking Shares J"),

11. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares K (the “LP Tracking Shares K”),
 12. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares L (the “LP Tracking Shares L”),
 13. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares M (the “LP Tracking Shares M”),
 14. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares N (the “LP Tracking Shares N”),
 15. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares P (the “LP Tracking Shares P”),
 16. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares Q (the “LP Tracking Shares Q”),
 17. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares R (the “LP Tracking Shares R”),
 18. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares S (the “LP Tracking Shares S”),
 19. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares T (the “LP Tracking Shares T”),
 20. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares U (the “LP Tracking Shares U”),
 21. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares V (the “LP Tracking Shares V”),
 22. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares W (the “LP Tracking Shares W”),
 23. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares X (the “LP Tracking Shares X”),
 24. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares Y (the “LP Tracking Shares Y”),
 25. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 1 (the “LP Tracking Shares 1”),
 26. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 2 (the “LP Tracking Shares 2”),
 27. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 3 (the “LP Tracking Shares 3”),
 28. two hundred and forty million (240,000,000) LP tracking shares 4 shares subdivided into (i) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 4A and (ii) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 4B (together the “LP Tracking Shares 4”),
 29. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 5 (the “LP Tracking Shares 5”),
 30. two hundred and forty million (240,000,000) LP tracking shares 6 shares subdivided into (i) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 6A and (ii) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 6B (together the “LP Tracking Shares 4”),
 31. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 7 (the “LP Tracking Shares 7”),
 32. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 8 (the “LP Tracking Shares 8”),
 33. one million two hundred thousand (1,200,000) LP tracking shares 9 (the “LP Tracking Shares 9”); and
- B. thirty-five (35) management shares (actions de commandités) having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “GP Management Shares”), subdivided into:
1. One (1) GP management share A (the “GP Management Share A”),
 2. one (1) GP management share B (the “GP Management Share B”),
 3. one (1) GP management share C (the “GP Management Share C”),
 4. one (1) GP management share D (the “GP Management Share D”),
 5. one (1) GP management share E (the “GP Management Share E”),
 6. one (1) GP management share F (the “GP Management Share F”),
 7. one (1) GP management share G (the “GP Management Share G”),
 8. one (1) GP management share H (the “GP Management Share H”),
 9. one (1) GP management share I (the “GP Management Share I”),
 10. one (1) GP management share J (the “GP Management Share J”),
 11. one (1) GP management share K (the “GP Management Share K”),
 12. one (1) GP management share L (the “GP Management Share L”),
 13. one (1) GP management share M (the “GP Management Share M”),
 14. one (1) GP management share N (the “GP Management Share N”),
 15. one (1) GP management share P (the “GP Management Share P”),
 16. one (1) GP management share Q (the “GP Management Share Q”),
 17. one (1) GP management share R (the “GP Management Share R”),
 18. one (1) GP management share S (the “GP Management Share S”),
 19. one (1) GP management share T (the “GP Management Share T”),
 20. one (1) GP management share U (the “GP Management Share U”),
 21. one (1) GP management share V (the “GP Management Share V”),
 22. one (1) GP management share W (the “GP Management Share W”),
 23. one (1) GP management share X (the “GP Management Share X”),
 24. one (1) GP management share Y (the “GP Management Share Y”),
 25. one (1) GP management share 1 (the “GP Management Share 1”),

26. one (1) GP management share 2 (the “GP Management Share 2”),
 27. one (1) GP management share 3 (the “GP Management Share 3”),
 28. two (2) GP management shares 4 subdivided into (i) one (1) GP management share 4A and (ii) one (1) GP management share 4B (together the “GP Management Shares 4”),
 29. one (1) GP management share 5 (the “GP Management Share 5”),
 30. two (2) GP management shares 6 subdivided into (i) one (1) GP management share 6A and (ii) one (1) GP management share 6B (together the “GP Management Share 6”),
 31. one (1) GP management share 7 (the “GP Management Share 7”),
 32. one (1) GP management share 8 (the “GP Management Share 8”), and
 33. one (1) GP management share 9 (the “GP Management Share 9”).
- There being no further business, the meeting is closed.

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately one thousand and five hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

s’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «AI Global Investments & CY S.C.A.» (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 mars 2014, publié au Mémorial C en date du 19 juin 2014, numéro 1580, page 75819.

L’assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Créer deux nouvelles classes d’actions référencées comme étant (i) les LP tracking actions 9 (les «LP Tracking Actions 9») et (ii) la GP action de commandité 9 (la «GP Action de Commandité 9»).

2. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille euros et une centimes (EUR 12.000,01), afin de le porter de son montant actuel de trente-neuf millions huit cent quinze mille euros et trente-quatre centimes (EUR 39.815.000,34) jusqu’à trente-neuf millions huit cent vingt-sept mille euros et trente-cinq centimes (EUR 39.827.000,35) par l’émission d’un million deux cent mille (1.200.000) nouvelles LP Tracking Actions 9, ayant une valeur nominale d’un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles LP Tracking Actions 9») et par l’émission d’une (1) GP Action de Commandité 9 d’une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) (la «Nouvelle GP Action de Commandité 9») et ensemble avec les Nouvelles LP Tracking Actions 9, les «Nouvelles Actions») et ayant les droits et obligations tels qu’indiqués par les statuts de la Société. L’apport total sera alloué (i) au capital social de la Société et (ii) au compte de prime d’émission.

3. Modifier l’article 5.1 des statuts de la Société, suite à l’augmentation de capital décidée ci-dessus.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des

actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de créer deux nouvelles classes d'actions référencées comme étant (i) les LP tracking actions 9 (les «LP Tracking Actions 9») et (ii) la GP action de commandité 9 (la «GP Action de Commandité 9»)

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille euros et une centimes (EUR 12.000,01), afin de le porter de son montant actuel de trente-neuf millions huit cent quinze mille euros et trente-quatre centimes (EUR 39.815.000,34) jusqu'à trente-neuf millions huit cent vingt-sept mille euros et trentecinq centimes (EUR 39.827.000,35) par l'émission d'un million deux cent mille (1.200.000) nouvelles LP Tracking Actions 9, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles LP Tracking Actions 9») et par l'émission d'une (1) GP Action de Commandité 9 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) (la «Nouvelle GP Action de Commandité 9») et ensemble avec les Nouvelles LP Tracking Actions 9, les «Nouvelles Actions») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles Actions sont souscrites comme suit:

(i) les Nouvelles LP Tracking Actions 9 sont souscrites par un apport en numéraire par «AI RGL (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 juillet 2014, ci-annexée.

L'apport total des Nouvelles LP Tracking Actions 9 de douze mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt centimes (EUR 12.593,80) est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de douze mille euros (EUR 12.000,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de cinq cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt centimes (EUR 593,80). Le montant de l'apport est équivalent à CAD 18.200,00, selon le taux de change en date du 23 juillet 2014.

(ii) la Nouvelle GP Action de Commandité 9 est souscrite par «AI Global Investments GP S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.176, représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 juillet 2014, ci-annexée.

Les autres actionnaires renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

5.1. Le capital social de la Société est de trente-neuf millions huit-cent vingt-sept mille euros et trente-cinq centimes (EUR 39.827.000,35), divisé en:

A. Trois milliards neuf cent quatre-vingt-deux millions sept cent mille (3.982.700.000) actions de commanditaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «LP Tracking Actions»), subdivisées en:

1. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions A (les «LP Tracking Actions A»),
2. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions B (les «LP Tracking Actions B»),
3. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions C (les «LP Tracking Actions C»),
4. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions D (les «LP Tracking Actions D»),
5. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions E (les «LP Tracking Actions E»),
6. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions F (les «LP Tracking Actions F»),
7. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions G (les «LP Tracking Actions G»),
8. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions H (les «LP Tracking Actions H»),
9. Un million cinq-cent mille (1.500.000) LP tracking actions I (les «LP Tracking Actions I»),

10. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions J (les «LP Tracking Actions J»),
 11. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions K (les «LP Tracking Actions K»),
 12. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions L (les «LP Tracking Actions L»),
 13. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions M (les «LP Tracking Actions M»),
 14. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions N (les «LP Tracking Actions N»),
 15. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions P (les «LP Tracking Actions P»),
 16. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions Q (les «LP Tracking Actions Q»),
 17. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions R (les «LP Tracking Actions R»),
 18. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions S (les «LP Tracking Actions S»),
 19. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions T (les «LP Tracking Actions T»),
 20. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions U (les «LP Tracking Actions U»),
 21. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions V (les «LP Tracking Actions V»),
 22. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions W (les «LP Tracking Actions W»),
 23. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions X (les «LP Tracking Actions X»),
 24. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions Y (les «LP Tracking Actions Y»),
 25. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 1 (les «LP Tracking Actions 1»),
 26. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 2 (les «LP Tracking Actions 2»),
 27. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 3 (les «LP Tracking Actions 3»),
 28. Deux cent-quarante millions (240.000.000) LP tracking actions 4, subdivisées en (i) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 4A et (ii) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 4B (ensemble les «LP Tracking Actions 4»),
 29. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 5 (les «LP Tracking Actions 5»),
 30. Deux cent-quarante millions (240.000.000) LP tracking actions 6, subdivisées en (i) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 6A et (ii) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 6B (ensemble les «LP Tracking Actions 6»),
 31. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 7 (les «LP Tracking Actions 7»),
 32. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 8 (les «LP Tracking Actions 8»),
 33. Un million deux cent mille (1.200.000) LP tracking actions 9 (les «LP Tracking Actions 9»); et
- B. Trente-cinq (35) actions de commandités, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «GP Actions de Commandités»), subdivisées en:
1. Une (1) GP action de commandité A (la «GP Action de Commandité A»),
 2. Une (1) GP action de commandité B (la «GP Action de Commandité B»),
 3. Une (1) GP action de commandité C (la «GP Action de Commandité C»),
 4. Une (1) GP action de commandité D (la «GP Action de Commandité D»),
 5. Une (1) GP action de commandité E (la «GP Action de Commandité E»),
 6. Une (1) GP action de commandité F (la «GP Action de Commandité F»),
 7. Une (1) GP action de commandité G (la «GP Action de Commandité G»),
 8. Une (1) GP action de commandité H (la «GP Action de Commandité H»),
 9. Une (1) GP action de commandité I (la «GP Action de Commandité I»),
 10. Une (1) GP action de commandité J (la «GP Action de Commandité J»),
 11. Une (1) GP action de commandité K (la «GP Action de Commandité K»),
 12. Une (1) GP action de commandité L (la «GP Action de Commandité L»),
 13. Une (1) GP action de commandité M (la «GP Action de Commandité M»),
 14. Une (1) GP action de commandité N (la «GP Action de Commandité N»),
 15. Une (1) GP action de commandité P (la «GP Action de Commandité P»),
 16. Une (1) GP action de commandité Q (la «GP Action de Commandité Q»),
 17. Une (1) GP action de commandité R (la «GP Action de Commandité R»),
 18. Une (1) GP action de commandité S (la «GP Action de Commandité S»),
 19. Une (1) GP action de commandité T (la «GP Action de Commandité T»),
 20. Une (1) GP action de commandité U (la «GP Action de Commandité U»),
 21. Une (1) GP action de commandité V (la «GP Action de Commandité V»),
 22. Une (1) GP action de commandité W (la «GP Action de Commandité W»),
 23. Une (1) GP action de commandité X (la «GP Action de Commandité X»),
 24. Une (1) GP action de commandité Y (la «GP Action de Commandité Y»),

25. Une (1) GP action de commandité 1 (la «GP Action de Commandité 1»),
26. Une (1) GP action de commandité 2 (la «GP Action de Commandité 2»),
27. Une (1) GP action de commandité 3 (la «GP Action de Commandité 3»),
28. Deux (2) GP actions de commandités 4 subdivisées en (i) une (1) GP action de commandité 4A et (ii) une (1) GP action de commandité 4B (ensemble les «GP Actions de Commandités 4»),
29. Une (1) GP action de commandité 5 (la «GP Action de Commandité 5»),
30. Deux (2) GP actions de commandités 6 subdivisées en (i) une (1) GP action de commandité 6A et (ii) une (1) GP action de commandité 6B (ensemble les «GP Actions de Commandités 6»),
31. Une (1) GP action de commandité 7 (la «GP Action de Commandité 7»),
32. Une (1) GP action de commandité 8 (la «GP Action de Commandité 8»), et
33. Une (1) GP action de commandité 9 (la «GP Action de Commandité 9»).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à mille cinq cents.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10596. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014124509/338.

(140141555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

New Standing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 10, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 189.221.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le quinze juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange

A comparu:

Monsieur Feko LICINA, gérant de société, né le 18 novembre 1964 à Berane (Montenegro), demeurant à L-3926 Mondercange, 24, Grand-Rue

laquelle partie comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration froide et chaude, ainsi que l'exploitation d'un disco-club.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «NEW STANDING», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Esch/Alzette.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil quatorze.

Souscription et libération

Les cents parts ont été intégralement souscrites par Monsieur Feko LICINA, gérant de société, né le 18 novembre 1964 à Berane (Montenegro), demeurant à L-3926 Mondercange, 24, Grand-Rue

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaire(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Madame Zlata LICINA, née le 19 mars 1981 à Podgorica (Yougoslavie), demeurant à L-3926 Mondercange, 24, Grand-Rue.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4018 Esch/Alzette, 10, rue d'Audun.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LICINA F., LICINA Z., REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils le 18 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10024. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014124971/103.

(140142401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Folgate Street London Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.594.742,88.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 187.394.

In the year two thousand and fourteen,
on the sixteen day of July.

Before Us, Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

CSRE I European Property (Luxembourg) Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by Luxembourg Law, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under company number R.C.S. B 185.605,

duly represented by Mr Alexander Wagner, lawyer, with professional address at 10, boulevard G.D. Charlotte, L-1011 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him in Luxembourg, on 14 July 2014.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole unitholder (the "Sole Unitholder") of "Folgate Street London Real Estate S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 187 394 and incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 28 May 2014, its publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations still pending.

The Sole Unitholder representing the whole corporate unit capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder RESOLVES to convert, with effect as of 16 July 2014, the currency of the unit capital of the Company from Euro (EUR) into pound sterling (GBP) at the exchange rate of 14 July 2014, being 0.795430 GBP/EUR, and to make the corresponding amendment of article 5 of the Articles in order to read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at nine thousand nine hundred and fortytwo pounds sterling and eighty-eight pence (GBP 9,942.88), represented by one hundred and twenty-five (125) units with no reference to nominal value."

Second resolution

The Sole Unitholder RESOLVES to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of three million five hundred eighty-four thousand eight hundred pounds sterling (GBP 3,584,800.-) in order to raise it from its current amount of nine thousand nine hundred and forty-two pounds sterling and eighty-eight pence (GBP 9,942.88,-) to three million five hundred ninety-four thousand seven hundred forty-two pounds sterling and eighty-eight pence (GBP 3,594,742.88,-) without creating and issuing new units.

Said capital increase was fully paid up by the current sole unitholder by a contribution in cash of an amount of THREE MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-FOUR THOUSAND AND EIGHT HUNDRED POUNDS STERLING (GBP 3.584.800) so that such aggregate amount of THREE MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY FOUR THOUSAND AND EIGHT HUNDRED POUNDS STERLING (GBP 3.584.800) is as of today at the free disposal of the Company, which was certified to the undersigned notary who expressly states this.

In order to reflect such increase of the subscribed corporate capital, the Sole Unitholder consequently RESOLVES to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at three million five hundred ninety-four thousand seven hundred forty-two pounds sterling and eighty-eight pence (GBP 3,594,742.88,-), represented by represented by one hundred and twenty-five (125) units with no reference to nominal value."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand two hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahr zweitausendvierzehn,
am sechzehnten Tag des Monats Juli.

Vor Uns, Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in SASSENHEIM, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

die CSRE I European Property (Luxembourg) Holding S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer R.C.S. B 185.605,

hier vertreten durch Herrn Tobias Lochen, Rechtsanwalt, berufsansässig in 10, boulevard G.D. Charlotte, Luxemburg, kraft einer ihm erteilten Vollmacht, welche in Luxemburg, am 14. Juli 2014 ausgestellt wurde.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft "Folgate Street London Real Estate S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 187 394 gegründet gemäß einer notariellen Gründungsurkunde aufgenommen am 28. Mai 2014, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Alleingesellschafterin, welche das vollständige Gesellschaftskapital repräsentiert, hat erklärt und den Notar gebeten zu beurkunden dass:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin BESCHLIESST, mit Wirkung zum 16.Juli 2014, die Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von Euro (EUR) in Pfund Sterling (GBP) zu dem Wechselkurs vom 14. Juli 2014, von 0,795430 GBP/EUR und die entsprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung wie folgt:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf neuntausend neunhundertzweiundvierzig Pfund Sterling und achtundachtzig Pence (GBP 9.942.88,-), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile ohne Bezug zu einem Nennwert."

Zweiter Beschluss

Die Alleingeschafterin BESCHLIESST das Gesellschaftskapital um eine Summe von drei Millionen fünfhundertvierundachtzigtausend achthundert Pfund Sterling (GBP 3.584.800,-) zu erhöhen, um das gegenwärtige Gesellschaftskapital der Gesellschaft von neuntausend neunhundertzweiundvierzig Pfund Sterling und achtundachtzig Pence (GBP 9.942,88,-) ohne die Bildung und Ausgabe von neuen Gesellschaftsanteilen auf drei Millionen fünfhundertvierundneunzigtausend siebenhundertzweiundvierzig Pfund Sterling und achtundachtzig Pence (GBP 3,594,742.88,-) zu erhöhen.

Dieselbe Kapitalerhöhung wurde vollständig durch die Alleingeschafterin in Höhe von DREI MILLIONEN FÜNFHUNDERTVIERUNDACHTZIGTAUSEND ACHTHUNDERT PFUND STERLING (GBP 3.584.800,-) in bar eingezahlt, so dass die Summe in einer Gesamthöhe von DREI MILLIONEN FÜNFHUNDERTVIERUNDACHTZIGTAUSEND ACHTHUNDERT PFUND STERLING (GBP 3.584.800,-) ab heute der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, so wie dies dem Notar bescheinigt wurde und welcher dies auch ausdrücklich bestätigt.

Ferner zu der oben genannten Erhöhung des Gesellschaftskapitals, BESCHLIESST die Alleingeschafterin Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt drei Millionen fünfhundertvierundneunzigtausendsiebenhundertzweiundvierzig Pfund Sterling und achtundachtzig Pence (GBP 3,594,742.88,-) eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile ohne Bezug zu einem Nennwert."

Kosten

Die Auslagen, Kosten, Entgelte und Ausgaben, in welcher Form auch immer, welche von der Gesellschaft in Folge der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf zirka dreitausendzweihundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der deutschen Sprache kundig und mächtig, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Version.

Auf Ersuchen desselben Erschienenen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Version maßgebend sein.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde an dem am Anfang des Dokumentes erwähnten Tag in Luxemburg aufgesetzt wurde.

Nachdem dieses Dokument der erschienenen Person, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen wurde, wurde es von der besagten erschienenen Person gemeinsam mit Uns dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. WAGNER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 18. Juli 2014. Relation: EAC/2014/9982. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2014125536/117.

(140142743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Findus PIK S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.383.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of July.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Findus PIK S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.383 (the Company). The Company has been incorporated on January 30, 2014 pursuant to a deed executed before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 870 of April 4, 2014. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation.

The Meeting was opened at 4.30 pm and chaired by Ms. Nina Tang, lawyer, with professional address in Luxembourg-City, 18-20 rue Edward Steichen (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Ms Nelli Kluschin, private employee, with professional address in Luxembourg-City, 18-20 rue Edward Steichen (the Secretary).

Ms Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, 101, rue Cents, was elected as scrutineer (the Scrutineer, and collectively with the Chairman and the Secretary, the Bureau).

The Bureau formed, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The names of the shareholders and the number of shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders (the Attorney), the Bureau and the undersigned notary, together with the powers of attorney of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

II. The Company's capital is presently set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by three million one thousand (3,100,000) shares, all with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, consisting of (i) one (1) management share and (ii) three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) ordinary shares.

III. It appears from the said attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the shares are present or represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented.

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of two Euro cents (EUR 0.02), in order to bring it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by one (1) management share with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the Management Share) and three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) ordinary shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the Ordinary Shares), to thirty-one thousand Euro and two cents (EUR 31,000.02) by the creation and issuance of two (2) Ordinary Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, in the share capital of the Company;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item

1. by means of contributions in kind;

3. Allocation of twelve thousand four hundred ninety-nine Euro and ninety-eight Euro cents (EUR 12,499.98) to the share premium account of the Company;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase;

5. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the general partner of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

6. Miscellaneous.

V. The Meeting hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting hereby resolves to increase the Company's share capital by an amount of two Euro cents (EUR 0.02), in order to bring it from its present amount of thirtyone thousand Euro (EUR 31,000) represented by one (1) Management Share with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) Ordinary Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, to thirty-one thousand Euro and two Euro cents (EUR 31,000.02) by the creation and issuance of two (2) Ordinary Shares in registered form and with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, in the share capital of the Company.

Second resolution

The Meeting hereby resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

Shareholder 1 (as identified in the attached attendance list) subscribes for two (2) newly issued Ordinary Shares, in registered form and with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and agrees to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares that Shareholder 1 holds in the share capital of Findus Intermediary Special Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.384 (Findus Special), representing the entire share capital of Findus Special, and having an aggregate nominal value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) (the Contribution).

The Contribution, having an aggregate nominal value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is allocated as follows:

(i) an amount of two Euro cents (EUR 0.02) is to be allocated to the share capital of the Company; and

(ii) an amount of twelve thousand four hundred ninety-nine Euro and ninety-eight Euro cents (EUR 12,499.98) is to be allocated to share premium account of the Company.

The ownership and the valuation of the contribution of the Contribution is evidenced by the conclusions of the report on the Contribution to the Company, dated 22 July 2014, and issued by PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg société coopérative, with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, pursuant to

articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended, are as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting hereby resolves to amend article 5.1 of the Articles which will be deleted in its entirety and henceforth replaced with the following wording:

" **5.1.** The share capital is set at thirty-one thousand Euro and two cents (EUR 31,000.02), represented by one (1) management share (the Management Share) and three million one hundred thousand and one (3,100,001) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The Management Share and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share."

Fourth resolution

The Meeting hereby resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the general partner of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Findus PIK S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.383 (la Société). La Société a été constituée le 30 janvier 2014 suivant un acte passé devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 870 du 4 avril 2014. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'Assemblée a été ouverte à 16h30 et présidée par Mlle Nina Tang, avocate, de résidence professionnelle à Luxembourg-ville, 18-20 rue Edward Steichen (le Président).

Le Président a nommé en tant que secrétaire Mlle Nelli Kluschin, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg-ville, 18-20 rue Edward Steichen (le Secrétaire).

Mme Annick Braquet, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents, a été nommée en tant que scrutateur (le Scrutateur, et ensemble avec le Président et le Secrétaire, le Bureau).

Le Bureau constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par le mandataire des actionnaires représentés (le Mandataire), le Bureau et le notaire instrumentant, avec les procurations des actionnaires représentés, après signature *ne varietur*, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. Le capital de la Société est actuellement fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions, toutes d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, se composant (i) d'une (1) action de commandité et (ii) de trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions ordinaires.

III. Il ressort de ladite liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement statuer sur tous les points à l'ordre du jour qui été communiqué au préalable aux actionnaires présents et représentés.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux centimes d'Euro (EUR 0,02) afin de porter le capital de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000) représenté par une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) (l'Action de Commandité) et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions Ordinaires), au montant de trente-et-un mille Euros et deux centimes d'Euro (EUR 31.000,02) par la création et l'émission de deux (2) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, au capital social de la Société;

2. Souscription et libération des actions nouvellement émises tel que précisé au point 1. par un apport en nature;

3. Affectation de douze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix-huit Euro cents (EUR 12.499,98) au compte de prime d'émission de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation du capital social;

5. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de l'actionnaire commandité de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

6. Divers.

V. L'Assemblée prend par la présente les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux centimes d'Euro (EUR 0,02), afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000) représenté par une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, au montant de trente-et-un mille Euros et deux centimes d'Euro (EUR 31.000,02) par la création l'émission de deux (2) Actions Ordinaires sous forme nominative et d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, au capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide par la présente d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription et libération

Actionnaire 1 (tel qu'identifié sur la liste de présence annexée) souscrit à deux (2) Actions Ordinaires nouvellement émises, sous forme nominative et d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et accepte de les libérer intégralement par le biais d'un apport en nature se composant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) que l'Actionnaire 1 possède dans le capital social de Findus Intermediary Special Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.384 (Findus Special), représentant la totalité du capital social de Findus Special, et ayant une valeur nominale totale de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) (l'Apport).

L'apport en nature d'une valeur nominale totale de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est réparti de la façon suivante:

(i) un montant de deux centimes d'Euro (EUR 0,02) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de douze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix-huit Euro cents (EUR 12.499,98) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété et la valorisation de l'Apport est attestée par les conclusions du rapport sur l'Apport fait à la Société, daté du 22 juillet 2014 et émis par PricewaterhouseCoopers, une société coopérative de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, en vertu des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sont les suivantes:

«Sur base de notre analyse, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur totale de la contribution en nature ne correspondrait pas au moins au nombre et à la valeur nominale, augmenté de la prime d'émission, des parts sociales à émettre en contrepartie».

Ledit rapport du réviseur après avoir été signé ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros et deux centimes d'Euro (EUR 31.000,02) représenté par une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) et trois millions cent mille une (3.100.001) actions ordinaires (Les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

L'Action de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de l'actionnaire commandité de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles actions émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la Société ou qui seront à sa charge du fait du présent acte s'élève à environ EUR 1.500.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: N. TANG, N. KLUSCHIN, A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35705. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014125532/219.

(140142826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Lux Mécanique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4741 Pétange, 3, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 189.262.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jorge Manuel MOREIRA ALVES, mécanicien, né à Cantanhede (Portugal), le 26 septembre 1976, demeurant à L-4741 Pétange, 3 rue des Jardins; et

2) Monsieur Patrick GOMES REI, mécanicien, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juillet 1984, demeurant à L-2441 Luxembourg, 347 rue de Rollingergrund.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Lux Mécanique S.à r.l.", (ci-après la

“Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l’achat et la vente de véhicules d’occasion, les réparations, dépannages et révisions de cycles de tout genre ainsi que le montage de pneus de tout genre.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s’intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Pétange (Grand-Duché de Luxembourg). L’adresse du siège social peut être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominal de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l’article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l’accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l’exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d’exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l’article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l’interdiction, la faillite ou la déconfiture de l’un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d’un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s’immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l’assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu’il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu’elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu’un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l’assemblée générale sont exercés par l’associé unique.

Les décisions prises par l’associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l’associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n’est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l’exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jorge Manuel MOREIRA ALVES, pré-qualifié, soixante-seize parts sociales,	76
2) Monsieur Patrick GOMES REI, pré-qualifié, vingt-quatre parts sociales,	<u>24</u>
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement par les prédicts souscripteurs comme suit:

- moyennant un versement en numéraire à hauteur de sept mille six cents euros (7.600,- EUR), de sorte que ladite somme de se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément; et

- moyennant un apport d'outils et divers matériels ("Apport"), plus amplement décrit sur une facture, laquelle, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement, ledit Apport étant évalué d'un commun accord des associés à au moins quatre mille neuf cents euros (4.900,- EUR).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport

Messieurs Jorge Manuel MOREIRA ALVES et Patrick GOMES REI, fondateurs et apporteurs, déclarent que:

- lesdits outils et divers matériels, consistant l'Apport, existent;
- ils sont les seules personnes ayant droit sur l'Apport pré-décrit;
- toutes formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert à la Société et le rendre effectif partout et opposable à tout tiers.

En outre, la Société présentement constituée déclare faire sienne et prendre à sa charge toutes les obligations résultant dudit apport.

Constataion

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

133712

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinq euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-4741 Pétange, 3 rue des Jardins.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Patrick GOMES REI, mécanicien, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juillet 1984, demeurant à L-2441 Luxembourg, 347 rue de Rollingergrund, gérant technique, et
 - Monsieur Jorge Manuel MOREIRA ALVES, mécanicien, né à Cantanhede (Portugal), le 26 septembre 1976, demeurant à L-4741 Pétange, 3 rue des Jardins, gérant administratif.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions (i) par la signature individuelle du gérant technique ou (ii) par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclarations

I) Au sens de l'article 12 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la signature du présent document est réputée être qualifiée comme ratification de tous les engagements réalisés au nom et pour le compte de la Société durant la procédure de formation;

II) Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. M. MOREIRA ALVES, P. GOMES REI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014 LAC/2014/33598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 7 Août 2014.

Référence de publication: 2014125713/152.

(140143409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Mersit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 189.237.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

Ms Inessa WENDLAND, Director, born on 5 August 1981 in Astana (Kazakhstan) professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Such appearing party has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme"), which is hereby incorporated:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "Mersit S.A." (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company's corporate object consists also of, both in Luxembourg and abroad, directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or in cooperation with third parties, the registration, use, purchase, acquisition, licence or transfer of all types of intellectual property rights.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at EUR 75,000.- (seventy-five thousand euro), represented by 75,000 (seventy-five thousand) shares of a par value of EUR 1.- (one euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the last Wednesday of May at 15:30 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in written resolutions.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of telephone, videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolutions(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration, term of office and their class, if applicable.

The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions. In case of the existence of one or more directors of class A ("A-Directors") and/or one or more directors of class B ("B-Directors") prior to such vacancy, the resolution of fulfilling such vacancy shall require a majority vote which must include at least one vote from an A-Director and one vote from a B-Director.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors and, in case of the existence of one or more A-Directors and/or one or more B-Directors, the board of directors can deliberate or act validly only if at least one A-Director and at least one B-Director are present or represented at the meeting of the board of directors.

Resolutions shall require a majority vote, which, in case of the existence of one or more A-Directors and/or one or more B-Directors, must include at least one vote from an A-Director and one vote from a B-Director. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors, except that, in case of the existence of one or more A-Directors and/or one or more B-Directors, the Company shall be bound by the joint signature of one A-Director and of one B-Director.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director, provided he is not a director of any class.

The Company will also be bound by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
2. The first General Meeting will be held in the year 2015.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the 75,000 (seventy-five thousand) shares have been subscribed by the sole shareholder Inessa WENDLAND, predesignated, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of EUR 75,000.- (seventy-five thousand euro) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) Is appointed as a director of the Company:

Ms Inessa WENDLAND, Director, born on 5 August 1981 in Astana (Kazakhstan), professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The public limited company "LUXELLENCE S.A.", established and having its registered office at 32, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 153.601, is appointed as statutory auditor of the Company.

4) The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

5) The registered office of the Company will be established at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Trading license - regulated activities

The notary informed the appearing party, which especially acknowledges, that before performing any commercial activity or in the event that the Company is subject to a special law and regulation in relation to its business, the Company must first obtain the relevant license, permit and authorization or meet all other requirements for allowing the business and activity of the Company vis-à-vis any third parties.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand four hundred euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour de juillet.

Pardevant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A COMPARU:

Mme Inessa WENDLAND, directrice, née le 5 août 1981 à Astanat (Kazakhstan), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Mersit S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tout immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition, l'octroi de licence ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 75.000,- (sept cinq mille euros), représenté par 75.000 (sept cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société peut délivrer des certificats représentant des actions au porteur. L'action au porteur sera conforme aux exigences de l'article 41 de la Loi et sera signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi de mai à 15.30 heures au siège social de la Société au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également notées dans des résolutions écrites.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par téléphone, visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Actionnaires. Dans ce cas, chaque Actionnaire recevra le texte de la /des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit.

Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Actionnaires ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Actionnaires.

Toute référence dans les présents statuts à des décisions de l'assemblée générale des Actionnaires doit être comprise comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Actionnaires.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments, la durée de leur mandat et leur catégorie, le cas échéant.

Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

En cas d'existence préalablement à cette vacance, d'un ou plusieurs administrateurs de catégorie A ("Administrateurs A") et/ou un ou plusieurs administrateurs de catégorie B ("Administrateurs B"), la décision de combler cette vacance sera prise à une majorité des voix qui doit inclure les voix d'au moins un Administrateur A et d'au moins un Administrateur B.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et, en cas d'existence d'un ou plusieurs Administrateurs A et/ou un ou plusieurs Administrateurs B, le conseil d'administration pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Administrateur A et au moins un Administrateur B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à une majorité des voix qui, en cas d'existence d'un ou plusieurs Administrateurs A et/ou un ou plusieurs Administrateurs B, doit inclure au moins une voix d'un Administrateur A et au moins une voix d'un Administrateur B. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement.

Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs, étant entendu que, en cas d'existence d'un ou plusieurs Administrateurs A et/ou un ou plusieurs Administrateurs B, la Société sera engagée par la signature collective d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature, à condition qu'il soit un administrateur d'aucune catégorie.

La Société sera également engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, 75.000 (sept cinq mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Mme Inessa WENDLAND, pré-qualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 75.000,- (sept cinq mille euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Est appelée à la fonction d'administrateur unique:

Mme Inessa WENDLAND, directrice, né le 5 août 1981 à Astana (Kazakhstan), résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) La société anonyme "LUXELLENCE S.A.", établie et ayant son siège social à 32, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153.601, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

5) Le siège social de la Société sera établi à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Autorisation de commerce - activités règlementées

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme, ce qui est expressément reconnu par les comparants; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wendland, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 juillet 2014. Relation: RED/2014/1675. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 29 juillet 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014125760/491.

(140142779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Alinery Air Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.891.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 4 septembre 2013 sous la référence L130152251.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALINERY AIR INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014123937/15.

(140137999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Luxpar Invest SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 170.242.

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juillet.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions LUXPAR INVEST SCA, avec siège social à L-9980 Troisvierges (Wilwerdange), constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 29 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2058 du 20 août 2012, modifiée:

- suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, en date du 03 juin 2013 publié au dudit Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1720 du 18 juillet 2013.

- suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, en date du 26 avril 2013 publié au dudit Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1971 du 14 août 2013.

- et par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 2013 publié au dudit Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 625 du 10 mars 2014.

, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 170.242;

L'assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence du Gérant, la SA LUXPAR Management, représentée par Monsieur Didier Decoster

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Van Moerbeke

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Didier Decoster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Numéro 1675 du 30 juin 2014 et Numéro 1760 du 8 juillet 2014 et au «Luxemburger Wort» des 02 et 10 juillet 2014.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à Weiswampach.

2. Adaptation en conséquence de l'article 2 des statuts.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 19.560 actions, sans désignation de valeur nominale, soit 19.550 actions ordinaires et 10 actions de commandité, 12.590 actions ordinaires et 10 actions de commandité, soit au total 64,42 % sont dûment représentées à la présente assemblée, qui dès lors est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le Gérant à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix avec l'accord du gérant:

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide de transférer le siège social à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

En conséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à dix heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à neuf cents euros (EUR 900)

DONT ACTE, fait et passé à Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Van Moerbeke C., Decoster D., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 22 juillet 2014. Relation: WIL/2014/558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014125753/61.

(140142467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Sud Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 189.247.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Sascha MUEPU KAZEMBA BADIBANGA, agent de sécurité, né le 19 août 1988 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 32, rue Zénon Bernard, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de: «SUD SECURITY S.à r.l.».

L'associée unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet d'assurer la surveillance et la protection des personnes.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associée n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associée unique est habilitée à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Sascha MUEPU KAZEMBA BADIBANGA, agent de sécurité, né le 19 août 1988 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 32, rue Zénon Bernard, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille quatorze (31.12.2014).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Sascha MUEPU KAZEMBA BADIBANGA, agent de sécurité, né le 19 août 1988 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 32, rue Zénon Bernard.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: MUEPU KAZEMBA BADIBANGA, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/08/2014. Relation: EAC/2014/10824. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 août 2014.

Référence de publication: 2014125996/96.

(140142908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Trident S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 189.251.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre juillet,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme «JULA S.A.» avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.187, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Claude MULLER, demeurant professionnellement à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean.

2) La société anonyme «SCUDERIA CDS S.A.» avec siège social à L-1213 Luxembourg, 2, rue Caroline Baldauff-Rothermel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.758, représentée par son administrateur unique, Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, demeurant professionnellement à L-4562 Nieder Korn, 12 ZAC Haneboesch II

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière, l'achat, la vente, la location ainsi que la mise en valeur d'immeubles, de même que la gestion d'immeubles.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra également faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation ou le développement sur le marché national ou international.

Art. 3. La société prend la dénomination de «TRIDENT S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Sanem.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-€) représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-€) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Si un associé veut céder des parts sociales à un tiers, il doit en informer les autres associés par écrit.

L'avis de transfert contiendra:

- le nom et l'adresse du cessionnaire;
- le nombre de parts sociales à céder, et
- le prix auquel le cédant désire céder ses parts sociales.

Tout associé pourra dans le mois de la réception de l'avis informer l'associé cédant par écrit:

- qu'il exerce son droit d'acquiescer tout ou une partie des parts sociales au prix spécifié dans l'avis de transfert spécifié,
- ou
- qu'il ne souhaite pas acquiescer lesdites parts sociales.

Tout associé qui n'aura pas répondu dans le délai ci-dessus est présumé avoir renoncé à son droit de préemption.

Si les parts sociales proposées ne sont pas acquises par les autres associés, les parts sociales dont question dans l'avis de transfert pourront être cédées à la personne indiquée dans l'avis.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de transmission par décès, les personnes non agréées comme associés ont droit à la valeur de leurs parts, à estimer à dire d'expert à défaut d'entente. Le rachat sera demandé par lettres recommandées à la porte, adressées à la société et à chacun des associés. Si le rachat n'a pas été effectué et le prix payé dans l'année de l'envoi de la demande, les héritiers et légataires pourront demander la dissolution de la société.

Lorsque la succession d'un associé est échue à des personnes associées au moment du décès et à d'autres personnes, les premières disposent à l'encontre des secondes du droit de racheter les parts échues à celles-ci moyennant un prix à fixer à dire d'expert à défaut d'accord entre parties. Si plusieurs associés concourent à cette préemption, ils exercent ce droit proportionnellement à leur part dans le capital social.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil quatorze.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme «JULA S.A.» avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.187	62 parts
2) La société anonyme «SCUDERIA CDS S.A.» avec siège social à L-1213 Luxembourg, 2, rue Caroline Baldauff-Rothermel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.758	62 parts
Total:	<u>124 parts</u>

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaire(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent euros (1.300.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux:

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude MULLER, indépendant, né le 8 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean, en tant que gérant administratif;

- Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né le 17 juin 1979 à Sao Lourenco de Ribapinho (Portugal), demeurant professionnellement à L-4562 Niederkorn, 12 ZAC Haneboesch II, en tant que gérant technique.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparantes, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MULLER, RODRIGUES DE SOUSA, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils le 4 août 2014. Relation: EAC/2014/10765. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014126034/143.

(140142971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

LLIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LLIC S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014122927/11.

(140140617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Luxfuel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122935/10.

(140140411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Muellux Holding Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 149.969.

Les comptes annuels au 24 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Muellux Holding Company II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014122963/11.

(140141244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Novenergia Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 172.582.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 30 juin 2014

La nouvelle adresse de différents membres du directoire et du conseil de surveillance est:

- Mr. Giorgio Vignolle, 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
- Mr. Ottavio Lavaggi, 5, rue de la Boucherie, L-1247 Luxembourg
- Mr. Anibal Valdemar Fernandes, 27, Rue Jean-Pierre Koenig, L-1865 Luxembourg
- Mr. Alvaro Goncalves Martins Monteiro, Rua Comandante Eduardo Alves, 1, P-2800-598 Almada,

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014123016/14.

(140141272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Niesky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 120.756.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123009/9.

(140141101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

KPI Retail Property 11 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 108.128.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122893/9.

(140141069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.